

Pays Grenadois **magazine**

Le journal d'information de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

N°19
juillet
2017

La compétence voirie à la loupe

> Décryptage en pages 6 et 7



EDITORIAL

SOMMAIRE



> pages 4-5

Finances > Budget 2017 : derrière les additions, une ambition



> page 6-7

Décryptage > La compétence voirie à la loupe



> page 8

Tourisme > Un Office de Tourisme classé catégorie II



> pages 10

Environnement > Le composteur : l'ami des jardins



> page 11

Développement économique > PLUi : où en est-on ?



> page 12

Enfance-Jeunesse > De nouveaux objectifs pour les structures d'accueil



> pages 14

Jeunesse > Le PIJ, un service proche des jeunes

Aujourd'hui... pour demain !

Chahutée par les vagues NOTRe, ALUR, Gémapi ou encore FPIC, notre intercommunalité fait son possible pour accomplir un challenge des plus excitants : faire gagner l'identité rurale.



Effort, vigilance, courage et constance sont les valeurs cardinales, véritables pivots de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, qui navigue sereinement au gré des dossiers sur lesquels elle s'engage. Nous sommes dans le vrai, dans le concret.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un mouvement de fusion des EPCI, impulsé par la loi, réorganise le paysage intercommunal français. Il apparaît ainsi, au plan national, de nouveaux espaces se composant, en moyenne, de 29 communes et regroupant 54 000 habitants.

Dans cette nouvelle organisation territoriale, régions et intercommunalités deviennent les nouveaux moteurs des politiques publiques qui transitent désormais vers des organisations, à une échelle qui offre une meilleure lisibilité et reconnaissance institutionnelle.

Le Pays Grenadois, qui a bénéficié d'une dérogation exceptionnelle, a encore un bel avenir à construire mais ne doit pas omettre de s'engager rapidement, avec sérénité et vigilance, dans une réflexion qui augure une union inévitable d'ici 2022.

Pour le moment, profitons encore de l'opportunité de maîtriser pleinement nos actions publiques dans le cadre d'une gouvernance familiale qui nous a permis de relever de nombreux défis dont il convient d'amplifier les effets.

Ce bulletin d'information vous fera entrevoir les différents projets dans lesquels les élus communautaires se sont lancés. D'autres chantiers émergeront prochainement ; ils contribueront à faire avancer de manière positive notre territoire, qu'ensemble, nous continuerons à faire progresser en faisant de chaque action un atout indéniable !

Je vous souhaite à toutes et à tous, un très bel été !

Pierre DUFOURCQ

Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois
Maire de Grenade sur l'Adour



> pages 15

Social > Les aides à domicile à l'ère du numérique

Journal n°19 de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

Directeur de la publication : Pierre Dufourcq.

Rédaction : Aurélie Billet, Jacques Chopin, Evelyne Lalanne, Geneviève Durand, Laurence Le Faou, Véronique Tribout, Martine Manciet.

Conception graphique : service communication du Pays Grenadois.

Impression : Sud-Ouest Service's (St-Geour de Maremne). Tirage : 3 600 exemplaires.

Crédits photos : Communauté de Communes, communes membres, Cyrille Vidal, Pixabay, Flickr.

N° ISSN : 1969-0657. Dépôt légal : juillet 2017.



ACTUALITÉ

Evolution des **compétences** au 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de la loi NOTRe (7 août 2015) portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté de Communes du Pays Grenadois acquiert de nouvelles compétences avec pour objectif de mener une politique plus globale et cohérente à l'échelle du territoire.

1 En matière de développement économique, la Communauté de Communes s'est vu attribuer une nouvelle compétence à caractère obligatoire



en matière de « **politique locale du commerce** » et soutien aux activités commerciales d'intérêt

communautaire ». En parallèle, la **promotion du tourisme** et la création d'offices de tourisme qui étaient compétences facultatives deviennent obligatoires.

2 En matière de **bornes de charge électrique**, la communauté de Communes a désormais compétence pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides. La Communauté de Communes exerce ainsi la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et adhère au service public « bornes de charge électrique » du SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes) pour en assurer l'exercice.

3 Concernant le volet culturel, la Communauté de Communes devient, pour son territoire, porteuse du **projet départemental**

« **Itinéraires** » (manifestation initiée par la Médiathèque départementale des Landes et organisée en partenariat avec les médiathèques locales). En revanche, les communes conservent leur compétence « lecture publique ».

4 La Communauté de Communes devient compétente sur les actions de **développement durable**. Elle a



ainsi pour missions de sensibiliser, informer et conseiller en matière de développement durable mais également de mettre en œuvre un programme annuel d'animations environnementales à l'échelle du territoire.

Sport Santé sur Ordonnance, un dispositif innovant

L'activité physique fait partie intégrante du traitement de nombreuses maladies : obésité, diabète, asthme, insuffisance respiratoire, anomalie cardiaque ou encore rémission de cancer. Les médecins généralistes du Pays Grenadois se mobilisent pour mettre en place un nouveau dispositif développé par le Stade Montois Omnisport.

Ce dispositif innovant, initié pour la première fois à Strasbourg en 2012, consiste à favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques.

Comment ça marche ?

Les patients souffrant d'une ou plusieurs pathologies, après entretien avec leur médecin traitant, se font délivrer une ordonnance de prescription d'Activités Physiques Adaptées puis prennent contact avec un éducateur référent Sport Santé afin de passer des tests et de choisir les activités physiques adéquates. Un programme adapté à la situation du malade est ainsi mis en place sous tutelle d'un éducateur diplômé et formé.

Parlez-en à votre médecin !



Cette opération a débuté le 19 juin 2017.

FINANCES

Budget 2017 : derrière les additions, une ambition

Le 10 avril dernier, les élus se sont réunis en conseil communautaire afin de voter le budget 2017. Contribuable et usager, habitant du Pays Grenadois le sujet est de premier intérêt.

Pas d'augmentation de la fiscalité depuis 7 ans

Les élus du Pays Grenadois ont décidé de ne pas impacter la fiscalité des ménages en maintenant les taux d'imposition.

Pour 2017, les taux s'élèvent ainsi à :

- 7,83 % pour la taxe d'habitation,
- 1,98 % pour la taxe sur le foncier non-bâti.

La Communauté de Communes a décidé de ne pas appliquer la taxe sur le bâti (TB).

Pas d'augmentation non plus pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le taux est maintenu à 22,61 %.

Une gestion saine et rigoureuse

La situation financière de la Communauté de Communes reste particulièrement solide avec une capacité d'autofinancement supérieure à deux fois la moyenne par habitant des Communautés de

Communes de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- 92 € pour le Pays Grenadois,
- 43 € au niveau régional,
- 49 € au niveau national.

Outre son taux d'endettement faible, le Pays Grenadois demeure exemplaire en matière de solidarité envers ses communes membres en maintenant ses aides malgré la baisse conséquente des dotations et divers prélèvements de l'Etat.

Côté investissement, la Communauté de Communes consacre 277 € par habitant aux dépenses d'équipement. La moyenne nationale est de 95 €.

BUDGET 2017

FONCTIONNEMENT :
7,6 millions d'euros

INVESTISSEMENT :
5,9 millions d'euros

Les grands principes d'un budget

L'élaboration du budget est un acte important pour une collectivité : il établit les priorités et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution des politiques publiques décidées par les élus.

Les élus membres de la commission des finances se réunissent en amont du vote du budget afin de faire le point sur la situation financière de la collectivité et de déterminer les grandes orientations pour l'année à venir.

Le budget est voté chaque année pour un an lors d'un conseil communautaire en présence des maires et représentants des communes.

Budget de fonctionnement et budget d'investissement : quelle est la différence ?

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Il regroupe ainsi l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'intercommunalité (salaires, assurances, impôts, remboursement de crédits, contributions aux organismes de regroupement, contrats d'entretien, formation du personnel, etc...).

Le budget d'investissement prépare, quant à lui, à l'avenir.

Il est lié aux projets et actions publiques mises en place par la collectivité (acquisition de foncier, de biens immobiliers, réfection de bâtiments, travaux de voirie, etc...).



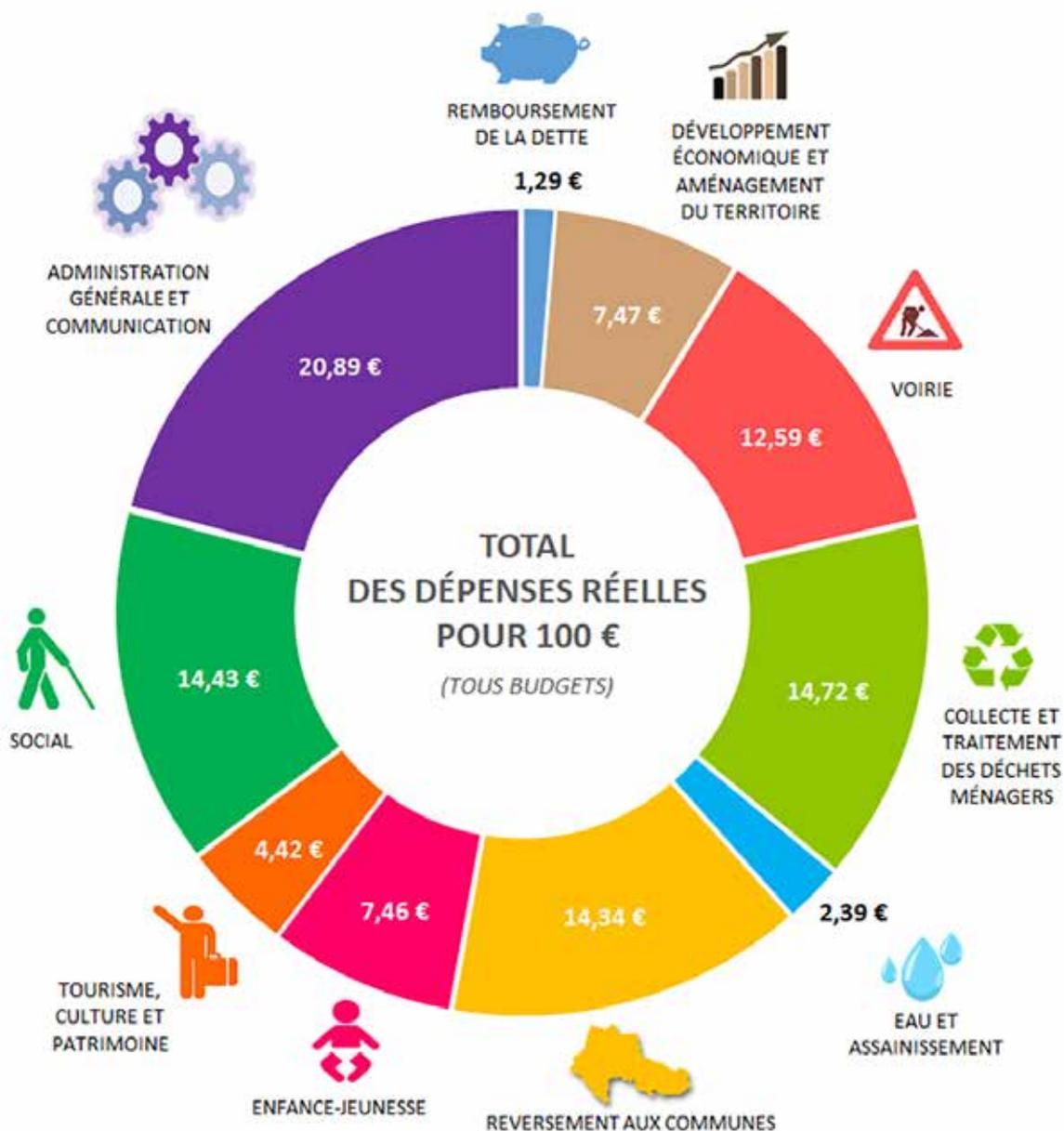
Que finance-t-on en 2017 ?

0,8 M€ seront consacrés au **Schéma d'Aménagement Numérique** : poursuite des travaux relatifs au déploiement de la fibre optique et à la montée en débit sur l'ensemble du territoire.

0,3 M€ financeront la **voirie** pour la partie renforcement des chaussées. Le programme 2017 prévoit l'entretien et la réfection de près de 10 kilomètres de voirie intercommunale soit 25 routes communales.

1,1 M€ seront attribués aux **11 communes du Pays Grenadois** :

- aide de 67 à 92 € par habitant par le biais de la Dotation de Solidarité Communautaire mise en place afin de faire face à la baisse des aides de l'Etat,
- attribution de fonds de concours destinés à la réalisation de travaux d'équipements communaux.



DÉCRYPTAGE

La compétence voirie à la loupe

La Communauté de Communes prend en charge la gestion d'une partie des voies communales dites "voies d'intérêt communautaire". Trois volets indissociables découlent de cette compétence voirie : la création, l'aménagement et l'entretien.

Que recouvre la compétence voirie ?

En matière d'entretien, la Communauté de Communes assure la réfection des couches de roulement (bouchage des nids de poules, réparations localisées, application d'enduits en pleine largeur), l'entretien des dépendances (accotements, fossés, ponceaux en traversée de route, murs de soutènement) ainsi que des ouvrages d'art (ponts).

Comment cette compétence est-elle exercée ?

Chaque année, les communes du Pays Grenadois dressent un programme de travaux et d'investissements concernant les voiries d'intérêt communautaire. Ce programme est ensuite rapporté au responsable voirie de la Communauté de Communes, qui travaille avec la commission voirie pour intégrer ces travaux dans le budget. Une fois le programme validé, une consultation est lancée afin de choisir les entreprises qui assureront les travaux. De son côté, le service voirie veille au bon déroulement des chantiers.

Quels travaux restent à la charge des communes ?

L'ensemble des places, parkings et chemins ruraux reste de compétence communale. Les communes ont, par ailleurs, pour missions la création et l'entretien des trottoirs, la prise en charge des travaux inhérents à la police de circulation (déneigement, balayage, signalisation routière, etc...), la gestion de l'éclairage public ainsi que le fauchage des bas-côtés et talus.

À noter que le Département conserve la gestion des routes départementales.



Travaux en cours

Le programme voirie 2017
est consultable sur :

www.cc-paysgrenadois.fr/travauxencours.html

Qui sont les 11 élus membres de la commission voirie ?

- Dominique LABARBE, président de la commission (Bordères et Lamensans),
- Jean-Luc LAMOTHE, suppléant (Larrivière St-Savin),
- Didier BEYRIS (Artassenx),
- Bernard CLIMENT-MARTINEZ (Bascons),
- Didier DUPOUY (Castandet)
- Elizabeth SERFS (Cazères sur l'Adour),
- Christian CUZACQ (Grenade sur l'Adour),
- Patrick DAUGA (Le Vignau),
- Alain LEFEVRE (Lussagnet),
- Érick DARBINS (Maurrin),
- Jean-Pierre BRETTHOUS (St-Maurice sur l'Adour).



Suivez les panneaux

Afin de mieux se repérer sur le territoire et d'identifier plus facilement le patrimoine qui jalonne le Pays Grenadois, la Communauté de Communes vient de « toiletter » sa signalétique touristique. Depuis avril dernier, près de 90 panneaux ont été remplacés, créés ou même complétés.

Ainsi les panneaux d'information de type « Relais d'Information Service » (R.I.S.) proposant une cartographie touristique du Pays Grenadois et dont chaque commune du territoire dispose se sont vus agrémentés du logo « information ». Certains d'entre eux ont parfois été déplacés pour plus de visibilité.



En parallèle, un travail commun aux services « Voirie » et « Tourisme, Culture et Patrimoine » a été mené afin d'actualiser les panneaux directionnels indiquant les principaux lieux touristiques du territoire. L'accent a été mis sur un site naturel (Saligues de l'Adour à Bordères et Lamensans et Cazères sur l'Adour) et quatre édifices culturels (Musée et Chapelle de la Course Landaise à Bascons, Pont Eiffel à Cazères sur l'Adour, Mégailithe de Guilla'y et Chapelle du Rugby à Larrivière St-Savin) ; des sites qui n'étaient pas toujours indiqués. Ces panneaux directionnels ont été enrichis par des pictogrammes signalant la présence d'aires de pique-nique ou de sentiers de randonnée.



Votre avis compte aussi



En cas de voirie détériorée devant votre habitation, vous pouvez signaler le problème à votre mairie, habilitée à centraliser les demandes et à solliciter l'intervention de la Communauté de Communes.

TOURISME

Un Office de Tourisme **classé catégorie II**

Le classement des Offices de Tourisme français représente la garantie d'une cohérence et d'une homogénéité dans les services que ces structures offrent aux touristes. Cette procédure, nullement obligatoire, permet de suivre un référentiel et d'évaluer en interne les actions mises en place au quotidien.

L'Office de Tourisme du Pays Grenadois a vu, par arrêté préfectoral du 26 septembre dernier, son établissement classé en catégorie II, la catégorie des offices de classe moyenne. Ce classement demande

de nombreux engagements, notamment en matière de qualification du personnel, de jours d'ouverture, de langues parlées ou encore de documents produits. L'Office de Tourisme se doit ainsi de proposer des services variés, de développer une politique de promotion ciblée et de disposer d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus.



Il existe 3 catégories de classement des Offices de Tourisme, la catégorie I représentant la catégorie la plus exigeante.

Les classements sont attribués pour une durée de cinq ans.

Mieux accueillir...

les personnes malentendantes

Une boucle magnétique, dispositif pour personnes malentendantes, a été installée à l'accueil de l'Office de Tourisme.

Au même titre que l'accessibilité physique, il est apparu normal et logique d'améliorer les conditions d'accueil des personnes malentendantes.

L'Office de Tourisme s'est ainsi doté d'un boîtier amplificateur permettant aux personnes malentendantes de recevoir un son directement dans leur appareil auditif, sans subir les interférences des bruits environnants.



À noter que l'Office de Tourisme met également à disposition des personnes malvoyantes une traduction partielle de sa brochure touristique en braille.



Professionnels et particuliers collectent la **taxe de séjour**

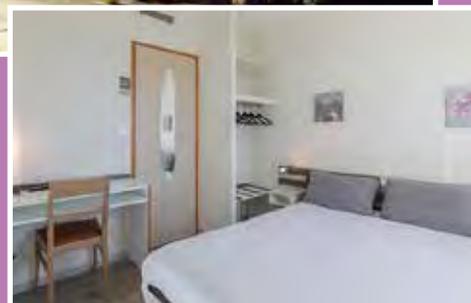
Depuis le 1^{er} janvier dernier, l'Office de Tourisme perçoit la taxe de séjour sur son territoire.

La taxe de séjour est une ressource fiscale destinée à faire contribuer les touristes aux charges d'entretien et d'aménagement des équipements et à favoriser la fréquentation et le développement touristique du Pays Grenadois. Les propriétaires d'hébergements tels qu'hôtels ou résidences de tourisme, meublés, chambres d'hôtes, aires de camping-cars, terrains de camping ou de caravanage ont

pour obligation de collecter cette taxe auprès de leurs hôtes et de se faire connaître auprès de leur commune et de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Pour tout renseignement complémentaire sur les démarches à effectuer, contacter l'Office de Tourisme au 05 58 45 45 98.

RÈGLEMENT COMPLET consultable sur le site internet www.cc-paysgrenadois.fr/tourisme/outils/espace_pro.html, rubrique « taxe de séjour ».



CULTURE

Les Grandes Gueules : une performance vocale et artistique unique

Si vous ne connaissez pas les Grandes Gueules, il est urgent de les découvrir ! Ce quatuor composé de Victoria Rummler, David Richard, Marie Foessel et Bruno Lecossois vous embarquera dans un voyage jubilatoire riche en folies vocales superbement maîtrisées.

Rendez-vous à Cazères sur l'Adour, le vendredi 6 octobre, à 20h30 pour faire connaissance avec les Grandes Gueules qui revisitent a capella le répertoire d'un chanteur-compositeur prolifique : Henri Salvador.



L'éternelle bonne humeur, la profonde empathie pour le genre humain toutes générations confondues illustrent à merveille le talent et la popularité du chanteur. Rien de tel qu'un quatuor vocal virtuose pour lui rendre hommage et faire découvrir au public quelques pépites inconnues.

Les 4 chanteurs croquent l'œuvre du Bonhomme avec légèreté, insouciance et respect pour cet immense musicien qui a marqué toute une époque et façonnent des trésors d'inventivité et d'humour pour offrir un festin musical joyeux, parfois sentimental, mais en tout point proche de la perfection.

... en première partie

Ce spectacle tout public d'une durée d'une heure sera introduit par une représentation des élèves du département des "Musiques Actuelles Amplifiées" du Conservatoire des Landes qui enseigne la musique et la danse.

Les 15 adolescents du conservatoire reviendront en dernière partie de soirée pour interpréter, avec les Grandes Gueules, deux chansons d'Henri Salvador : "Chagrin d'amour" et "C pas la joie".

... une représentation privée pour les scolaires

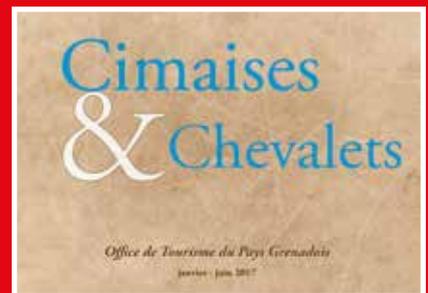
En parallèle, un travail pédagogique autour de la chanson a été mis en place au sein des écoles du territoire qui seront accueillies, dans la matinée, pour une représentation qui leur est dédiée.

Tarifs : 8 € par personne, 4 € (étudiants, jeunes, demandeurs d'emploi), gratuit pour les moins de 12 ans. Infos & Réservations : Office de Tourisme du Pays Grenadois au 05 58 45 45 98.

Cimaises & Chevalets : découvrez les artistes du Pays Grenadois

L'Office de Tourisme édite, depuis le mois de janvier, un catalogue semestriel des œuvres exposées dans ses locaux.

Ce recueil, présentant sculptures, peintures et dessins aux techniques hétéroclites, est disponible à la vente au tarif de 5 euros.

**Le numérique ça vous parle ?**

Ou pas... Dans les deux cas, l'Atelier Multiservices Informatique (AMI) du Pays Grenadois vous donne l'occasion de découvrir, d'échanger et d'expérimenter sur le sujet tout au long de l'année.



Sérieuses ou ludiques, de nombreuses activités sont proposées en fonction des demandes faites par les usagers. Apprendre à **protéger son ordinateur, retoucher ses photos, faire des achats en toute sécurité, mettre en forme un courrier, échanger avec ses proches, installer des applications ou logiciels, regarder des vidéos en ligne ou encore télécharger de la musique légalement** sont autant de sujets qui peuvent être abordés.

Ordinateurs, tablettes tactiles et smartphones n'auront plus aucun secret pour vous. Rendez-vous vite à l'AMI. **Plus d'infos au 05 58 03 75 57.**

ENVIRONNEMENT

Le composteur : l'ami des jardins

« Il est plus qu'urgent de réduire sa production de déchets ». On entend ce message dans beaucoup de médias. Des tas de solutions très simples existent et chacun peut y trouver son intérêt. Le compostage domestique en est une.

Près d'un tiers de nos poubelles sont constituées de bio-déchets (restes de nourriture, épluchures de légumes, etc...) et de déchets verts (herbes de tonte, feuilles mortes, etc...). Un constat qui donne tout son sens au composteur et à son

importance dans l'allègement de nos poubelles.

Le composteur possède un double avantage. Il permet, dans un premier temps, de réduire le volume de nos déchets ménagers et donc de contribuer à la sauvegarde de l'environnement. Son deuxième atout, c'est qu'il permet de transformer les déchets biodégradables en engrais naturel proche du terreau, respectueux de la planète et, qui plus est, gratuit.

Pour l'alimenter, rien de plus simple ! Il suffit d'y mettre en vrac épluchures de légumes, mauvaises herbes,

coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé ou encore restes de repas à base de légumes. Et pour obtenir un bon substrat, il est préférable de couper les résidus les plus gros en petits morceaux, de bien aérer le compost en le mélangeant régulièrement et de l'humidifier légèrement s'il s'avère trop sec.

Où peut-on se procurer un composteur ?

Le Pays Grenadois adhère au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Marsan pour la mise en œuvre pratique de la compétence relative à la gestion des déchets.

Via ce partenariat, le SICTOM du Marsan met gratuitement à disposition des usagers du Pays Grenadois un composteur en bois ainsi qu'un bio seau. Pour en obtenir un, **rendez-vous en mairie de votre lieu de résidence.**



Développement durable : le Pays Grenadois s'engage

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans le développement durable, qui peut être intégré de manière transversale dans de nombreuses compétences telles que la gestion de l'environnement, le développement économique, l'habitat, le traitement des déchets, l'entretien des bâtiments ou encore le tourisme.

La Communauté de Communes a ainsi décidé de placer son engagement en faveur du développement durable au cœur de ses priorités en nouant un partenariat avec le CPIE

(Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Seignanx Adour. Cette association labellisée, qui agit en faveur du développement durable, accompagne, depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes ainsi que les 11 communes du Pays Grenadois dans une démarche pratique ayant mis en avant **deux pistes d'actions** à mettre en œuvre :

- **agir pour la gestion naturelle des espaces communaux** en pratiquant le zéro phyto, en améliorant la gestion du fauchage et des tontes puis en valorisant la faune et la flore ;

- **mettre en œuvre des pratiques d'achat durables** en partageant les bonnes pratiques, en prenant connaissance des écolabels et en choisissant des produits ou prestations durables.

Ces actions auront pour objectif commun de répondre aux différentes préoccupations environnementales.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PLUi : où en est-on ?

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme à grande échelle qui associe les 11 communes du Pays Grenadois, prend une tournure concrète.

Tous les conseils municipaux ont pu s'exprimer sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD).

En parallèle, les partenaires publics et la population ont été associés à cette concertation notamment dans le cadre de 2 réunions publiques organisées en février auxquelles plus d'une centaine de personnes ont participé.

Les élus communautaires ont validé les grands principes du PADD le 27 mars dernier. Parmi les axes majeurs, on retiendra :

- **favoriser l'installation de nouvelles populations** sur toutes les communes,



- **revitaliser les cœurs de ville :** Bascons, Cazères sur l'Adour, Larrivière St-Savin et la commune centre Grenade sur l'Adour (lutte contre les logements vacants, régulation de la densité du trafic routier sur l'axe économique du territoire - D824 - en distinguant desserte locale et transit, relance

économique auprès des commerces locaux*),

- **protéger l'environnement**, notamment les paysages et les terres agricoles,
- **améliorer l'attractivité du territoire** en facilitant une urbanisation raisonnée, en justifiant la présence des services de l'Etat et des commerces de proximité.

La commission urbanisme travaille désormais sur la partie réglementaire et notamment le zonage urbain. L'objectif étant de finaliser le PLUi cette fin d'année ou, au plus tard, début 2018. De nouvelles réunions publiques, associées à une large campagne de communication, seront alors organisées.

En attendant, une information sur le déroulé de la procédure est disponible dans chaque mairie du territoire (sous forme d'exposition) ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes, pour un contenu plus détaillé.

Rendez-vous sur www.cc-paysgrenadois.fr/plui.html.

* une enquête sur la consommation des ménages en Pays Grenadois est actuellement en cours.



Le Point Relais Emploi (PRE) : partenaire de l'insertion

Vous êtes demandeur d'emploi, en contrat d'insertion... ou encore responsable de recrutement ? Le Point Relais Emploi peut vous accompagner dans vos démarches.

Le PRE est un service de proximité qui accompagne les personnes ayant besoin d'un soutien renforcé pour favoriser leur insertion professionnelle. Son atout majeur ? Un accompagnement régulier assuré par une interlocutrice unique ayant une bonne connaissance du marché du travail et des projets du territoire ou des agglomérations voisines.

A qui s'adresse ce service ?

Le PRE s'adresse à toute personne domiciliée sur une des 11 communes du Pays Grenadois confrontée à des difficultés d'accès à l'emploi. Afin d'assurer un accueil de proximité du public, un partenariat a été noué avec la Mission Locale des Landes qui assure des permanences hebdomadaires à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Comment bénéficier d'un accompagnement ?

Il suffit de prendre contact directement avec le PRE ou la Mission Locale afin que votre dossier soit examiné. Pour prendre rendez-vous avec Bernadette CUZACQ, animatrice du Point Relais Emploi, vous pouvez composer le 05 58 45 44 42 ou adresser un courriel à emploi@cc-paysgrenadois.fr. Valérie MOREL, conseillère de secteur pour la Mission Locale, est quant à elle joignable au 05 58 05 75 75.

ENFANCE-JEUNESSE

De nouveaux objectifs pour les structures d'accueil

Relais Accueil Petite Enfance, Accueil de Loisirs, Espace Jeunes, Point Information Jeunesse, tous les enfants du territoire (ou presque) seront amenés entre 0 et 25 ans à utiliser les services proposés par la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

S'engager pour la jeunesse

La politique enfance-jeunesse revêt un enjeu primordial vis-à-vis des familles qui confient leurs enfants et pour qui l'accessibilité et la sécurité des conditions d'accueil sont fondamentales.



L'enfant est également au cœur de cet enjeu car c'est lui, dès le plus jeune âge, en fréquentant les différentes structures enfance-jeunesse, qui va se découvrir, se socialiser et se construire pour devenir citoyen de demain.

Répondre à ces enjeux suppose un engagement fort de la part des élus et des agents territoriaux.

Développer les services rendus

Un rapport établi en 2012 suite à une analyse des besoins sociaux menée sur le Pays Grenadois avait permis de relever trois problématiques propres



au volet enfance-jeunesse :

- le **manque de communication** auprès de la population sur les services proposés ainsi qu'un problème d'identification des différentes structures ;
- l'existence d'**un seul mode d'accueil** du jeune enfant sur le territoire : assistantes maternelles agréées ;
- un **problème de mobilité** : les communes les plus éloignées ne fréquentent pas ou peu les structures basées à Grenade sur l'Adour (Accueil de Loisirs, Espace Jeunes et Point Information Jeunesse).

Des solutions ont été apportées

Face à ce constat, plusieurs démarches ont été entreprises : création de la Maison de l'Enfance en 2013 puis de la Maison des Jeunes en 2015, organisation de portes ouvertes, mise en place de passerelles avec les écoles (Temps d'Activités Périscolaires) et le collège (permanences Point Information Jeunesse), création de dépliants d'information spécifiques à chaque structure, diversification des vecteurs de communication utilisés (web, presse écrite, radio), mise en place d'un transport gratuit des écoles vers l'Accueil de Loisirs le mercredi midi, etc...

De nouvelles orientations en perspective

Les élus de la commission enfance-jeunesse souhaitent poursuivre leur engagement et travaillent actuellement sur de nouveaux objectifs. Plusieurs réflexions sont en cours quant au développement du Point Information Jeunesse encore mal identifié, à la mise en place d'un mode d'accueil collectif du jeune enfant ou encore la mise en place d'une navette pour amener les adolescents à la Maison des Jeunes.



Animateur saisonnier, une ouverture sur le monde du travail

Chaque année, la Communauté de Communes recrute une quinzaine de jeunes animateurs saisonniers afin d'encadrer les enfants âgés de 3 à 18 ans fréquentant l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunes durant la saison estivale. Un job d'été qui s'avère être un excellent moyen pour se forger une première expérience professionnelle, enrichir son CV et bien évidemment gagner ses premiers revenus.

Pédagogie, patience, responsabilité, dynamisme et sens de l'initiative : l'animateur saisonnier doit avoir plus d'une corde à son arc. Mais cela ne suffit pas. Ainsi, les responsables de structures ont pour mission d'accompagner leurs nouvelles « recrues » en leur délivrant les conseils et outils adéquats mais également en les épaulant concrètement sur le terrain.

Parmi les animateurs recrutés, la

plupart sont titulaires du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ; certains d'entre eux en profitent pour réaliser leur stage pratique et donc valider leur diplôme.

De nombreux animateurs permanents de la Communauté de Communes ont, eux aussi, débuté leur carrière par ces jobs saisonniers avant de parfaire leur expérience en obtenant le BAFA, puis en assurant des vacances durant les vacances scolaires ou des remplacements plus réguliers en période scolaire.

Animer, c'est un métier !

L'animateur doit favoriser l'épanouissement des enfants, développer l'expression, les échanges, la créativité et la sociabilité. L'animation requiert de l'engagement, de l'énergie, notamment pour faire face aux grandes amplitudes horaires de travail et une facilité d'intégration en équipe.

Les offres d'emploi estivales restent une excellente opportunité pour les jeunes. La Communauté de Communes l'a bien compris et y

attache une importance particulière. Le forum de l'emploi saisonnier organisé pour les 16-25 ans, par le Point Information Jeunesse, chaque année, au mois d'avril, en témoigne.



L'ennui chez l'enfant : retour sur la conférence-débat du 11 mai dernier

Une quarantaine de personnes assistait à cette soirée d'échange organisée par le Relais Accueil Petite Enfance. Parmi elles, essentiellement des professionnels de l'enfance mais également quelques parents.



De cette conférence ressort un constat frappant, contraire aux idées reçues : **l'ennui est nécessaire et constructif** (excepté lorsqu'il est lié à une pathologie).

D'après Virginie Lafitte, psychologue clinicienne, ainsi que nombre de ces homologues, "**un enfant doit savoir pallier l'ennui par lui-même** pour

atteindre l'autonomie affective dont il a besoin". L'ennui est une expérience formatrice, indispensable à l'équilibre et à la construction psychique de l'enfant ainsi qu'un formidable tremplin vers la créativité.

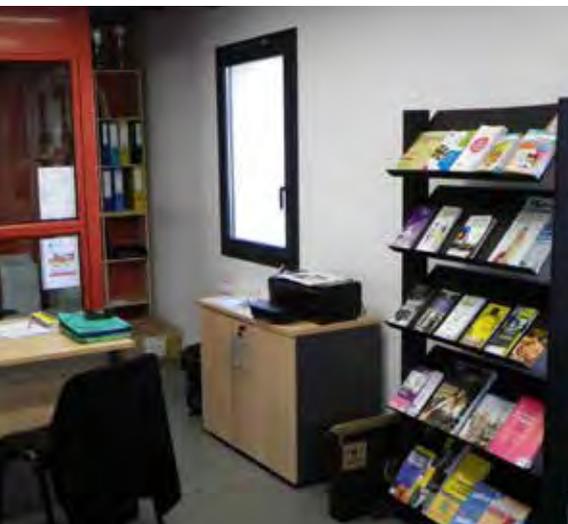
"Un enfant qui regarde par la fenêtre ne fait pas "rien"... pourquoi l'adulte intervient-il en l'orientant vers autre chose ?" De sa place, l'adulte se doit d'écouter, de respecter, de prêter attention à l'enfant, de l'accompagner vers l'appropriation de l'ennui et de cesser de vouloir l'occuper à tout prix. **Parents, laissez vos enfants s'ennuyer !**



JEUNESSE

Le **PIJ**, un service proche des jeunes

La Communauté de Communes du Pays Grenadois développe une politique enfance-jeunesse qui entend couvrir tous les âges, de la naissance à la majorité. Plusieurs actions sont ainsi destinées aux adolescents. Parmi elles, le Point Information Jeunesse (PIJ).

**À quoi sert le PIJ ?**

Deux grandes fonctions sont attribuées au PIJ : l'information et l'accompagnement de projets. En effet, le PIJ informe sur de nombreux domaines (orientation, études, emploi, jobs d'été, vie pratique, logement, santé, droits, etc...) et accompagne sur des projets de mobilité internationale ainsi que pour le service civique, le BAFA, etc... L'accès à l'ensemble de ces services est gratuit, anonyme et libre.

À qui s'adresse-t-il ?

Principalement aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent (parents, tuteurs, etc...).

Quelle est la différence entre Espace Jeunes et PIJ ?

Les deux structures sont réunies dans un même lieu, la Maison des Jeunes (située au 24bis de l'avenue d'Hésingue, à Grenade sur l'Adour), mais ont des missions différentes. L'Espace Jeunes a pour rôle de proposer des activités de loisirs à destination des jeunes dès leur entrée en sixième et jusqu'à 17 ans révolus.

Préparez votre rentrée post-bac avec le PIJ

Vous allez entrer en études supérieures en septembre ?

Le PIJ peut vous accompagner individuellement dans vos démarches préparatoires relatives à cette rentrée.

Logement, transport (carte Aquitaine Etudiants), job d'appoint, bénévolat, santé, etc... n'hésitez pas à venir vous renseigner.

De nombreuses aides peuvent également vous être attribuées.

Point Information Jeunesse du Pays Grenadois

24 bis, avenue d'Hésingue
40270 Grenade sur l'Adour

Tél. 05 58 03 79 02 ou
06 14 13 32 08

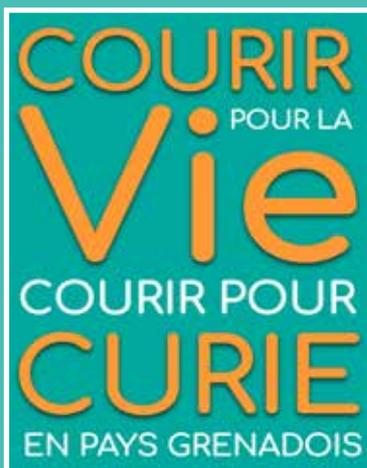
pij@cc-paysgrenadois.fr

**Tous unis...
...contre le cancer !**

Pour 70 % des Français, la santé est la clé du bonheur et l'affection la plus redoutée est le cancer (source IFOP). Pourtant, la médecine a fait de grands progrès suscitant l'espoir et ce en partie grâce aux donateurs : aujourd'hui, une personne atteinte de cancer sur deux est guérie.

Le combat contre le cancer est le combat de tous. Le CIAS du Pays Grenadois renouvèle ainsi, chaque année, son soutien envers l'Institut Curie en organisant une **grande journée de collecte** pour la lutte contre le cancer.

Rejoignez-nous le samedi 7 octobre 2017 sur la place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour pour une mobilisation conviviale et solidaire. Au programme, marches, balades à vélo, vente de pâtisseries, etc... Nous comptons sur vous !

**Famille d'accueil**

SOCIAL

Les aides à domicile à l'ère du numérique

Gagner du temps, réduire les erreurs de saisie, simplifier les déclarations d'intervention et mieux gérer le temps de visite auprès des usagers, voilà qui est fait ! Depuis quelques semaines, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) a équipé ses aides à domicile de smartphones dotés d'une application permettant de gérer en temps réel leurs plannings de travail.

Ce logiciel, baptisé Swing Mobility, offre de nombreux avantages aussi bien aux agents sociaux qu'aux responsables administratifs.

Il permet, dans un premier temps, aux aides à domicile d'avoir un planning toujours à jour et d'obtenir des informations pratiques sur les bénéficiaires auxquels elles rendent visite.

Le service de gestion des plannings du CIAS gagne quant à lui en réactivité

puisque les agents n'ont plus besoin de passer au bureau pour récupérer leurs feuilles de route : elles sont actualisées en continu sur l'application. Des alertes SMS peuvent, par ailleurs, être adressées aux aides à domicile et le temps passé sur chaque intervention est calculé de façon automatique.



La mémoire ça se travaille !

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des plus de 55 ans, le CIAS du Pays Grenadois vient d'organiser, en partenariat avec l'association santé éducation et prévention sur les territoires (Asept), une série d'ateliers « Mémoire ».

23 personnes domiciliées sur le territoire ont participé à ce programme qui s'est échelonné d'avril à juin et qui consistait à stimuler l'ensemble des fonctions cérébrales que sont l'attention, la perception, le langage, la mémoire et la logique.

Au travers de petits exercices ludiques, les participants ont découvert techniques et astuces visant à les aider au quotidien. Le tout dans une ambiance conviviale où partage d'expérience et échange étaient les maîtres mots. Chacun s'est ainsi constitué sa « boîte à outils » composée de méthodes simples pour aider à se souvenir de choses à faire, retrouver des objets égarés, développer son esprit d'observation, la mémoire des chiffres, des visages, des détails, ou encore apprendre à s'orienter plus facilement.



pour personnes âgées, vous connaissez ?

Au même titre que les assistantes maternelles, le Conseil Départemental des Landes délivre des agréments aux personnes souhaitant devenir accueillant familial pour personnes âgées ou handicapées.

Toute candidature est soumise à l'avis d'une commission et doit répondre à plusieurs critères tels qu'accessibilité et confort suffisant du logement, accès libre aux espaces de vie communs (sanitaires, séjour, salle à manger, etc...) ou encore continuité de l'accueil (toute absence doit être remplacée).

L'accueillant familial doit également se soumettre aux divers contrôles effectués par les agents du Conseil Départemental, accepter le suivi médico-social des personnes accueillies à son domicile et participer aux actions de formation organisées par le Département.

Le service IM'Age du Conseil Départemental dispose d'une **liste des familles landaises agréées** au titre de l'accueil à domicile de personnes handicapées adultes ou âgées. Deux de ces familles d'accueil sont localisées en Pays Grenadois.

Pour en savoir plus, appeler le **n° vert 0 800 40 04 04 (appel gratuit)**.

INFOS PRATIQUES

Carnet d'adresses

SIÈGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 44 42** - Fax **05 58 45 88 77**
secretariat@cc-paysgrenadois.fr

Ouverture au public
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

ATELIER MULTISERVICE INFORMATIQUE (AMI)

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 03 75 57**
ami@cc-paysgrenadois.fr

Ouverture au public
- mardi et jeudi de 14h à 18h
- mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Auxiliaire de vie, aide ménagère, garde-malade, téléalarme, portage de repas à domicile, petits travaux de jardinage et de bricolage, assistance administrative, aide exceptionnelle d'urgence

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 03 57 11**
sad.sap@cc-paysgrenadois.fr

OFFICE DE TOURISME

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 45 98**
tourisme@cc-paysgrenadois.fr
www.cc-paysgrenadois.fr/tourisme
www.facebook.com/otpaysgrenadois

POINT RELAIS EMPLOI (PRE)

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 44 42**
emploi@cc-paysgrenadois.fr
Ouverture au public
le mardi et le jeudi de 9h à 12h

ENFANCE - JEUNESSE

Relais accueil petite enfance (RAPE)
270, route de Villeneuve - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 16 39**
rape@cc-paysgrenadois.fr

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
270, route de Villeneuve - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 41 15**
alsh@cc-paysgrenadois.fr

Espace jeunes / Point information jeunesse (PIJ)
24 bis, avenue d'Hésingue - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 03 79 02** ou **06 14 13 32 08**
espacejeunes@cc-paysgrenadois.fr

ECOLE DE MUSIQUE

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 44 42**
Site de Castandet : salle de musique - place de l'église
Site de Cazères sur l'Adour : salle de musique - parc de la mairie
Site de Grenade sur l'Adour : 2, rue de Verdun
musique@cc-paysgrenadois.fr

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

4, place des Déportés - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 90 30**
eau.assainissement@cc-paysgrenadois.fr

Permanences sociales sur rendez-vous

La Communauté de Communes accueille régulièrement dans ses locaux des organismes venant en aide à des publics en difficulté :

- **la Mission locale landaise** (insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans) le lundi de 14 heures à 17 heures ;
- **la conciliatrice de justice** (problèmes de mitoyenneté, conflits entre propriétaire et locataire ou entre consommateur et professionnel, malfaçons de travaux, etc...) le 2^{ème} vendredi du mois, de 14 heures à 17 heures ;
- **l'assistante sociale du Conseil départemental** le lundi après-midi, le mardi matin et le jeudi matin.

Plus d'infos au 05 58 45 44 42.

Pour une information complète, consulter le site officiel de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

www.cc-paysgrenadois.fr